

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

(EXTRAIT)

n° 2024-03

de la commune de FERICY

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 077-217701796-20240119-D2024_03-DE



<u>NOMBRES DE MEMBRES</u>		
Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	11

DATE DE LA CONVOCATION

12/01/2024

DATE D’AFFICHAGE

12/01/2024

Séance du Vendredi 19 janvier 2024, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf janvier à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FONTAINE Corentin, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HAMÉON Yoann.

Absente excusée :

ROCHER Catherine ayant donné pouvoir à Hervé DESPOTS

Absente :

MENET Sophie

Yoann HAMÉON est désigné secrétaire de séance

OBJET : Bilan de la concertation et arrêt des ZAER - Délibération

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

- Un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la commune a été consultable du 12 décembre 2023 au 15 janvier 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations
- Une consultation par voie électronique a été organisée du 12 décembre 2023 au 15 janvier 2024 sur le site internet de la commune, sur l'application Intramuros

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation en annexe

- Nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre : 1
- Nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique : 0

et que les avis émis sont favorables aux propositions faites par le Conseil municipal,

qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ont été identifiées.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention (Catherine ROCHER)

IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) ci-après conformément au plan annexé :

Potentiel photovoltaïque au sol :

Parcelle A 848 – Les Terres de la Vue

Parcelles A 723 – A 721 – A 725 – A 724 : Les Terres de la Gennerie

Parcelles A 729 – A 730 : Les marais

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 077-217701796-20240119-D2024_03-DE



Parcelles communales pour du photovoltaïque sur toiture

Parcelles concernées : F 755 – E 01 – E 05

Ferme de l'Eglise pour photovoltaïque sur toiture

Parcelles concernées : F 749 – F 748

VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à M. HONORE sous-préfet de Meaux et référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables

DIT que des zones d'exclusion seront définies dès que le Comité Régional de l'Energie aura statué de la suffisance des zones remontées à l'échelle régionale pour respecter les objectifs régionalisés de production d'ENR.

**Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte**

**Transmis en Préfecture le 23 Janvier 2024
Publié le 24 janvier 2024**

**Le secrétaire de séance
Yoann HAMÉON**

**Extrait certifié conforme
à Féricy, le 22 Janvier 2024**

**Le Maire,
Jean-Luc GERMAIN**



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2024-03

Bilan de la concertation et arrêt des ZAER

Plans des ZAER identifiées

Potentiel photovoltaïque au sol :

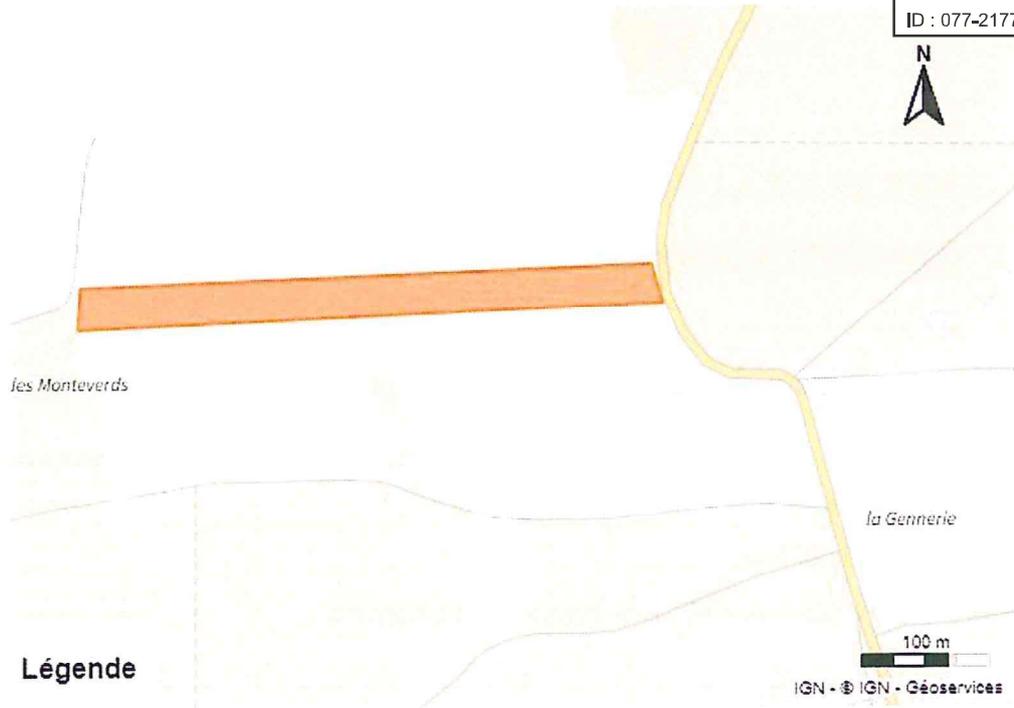
Parcelle A 848 – Les Terres de la Vue

Parcelles A 723 – A 721 – A 725 – A 724 : Les Terres de la Gennerie



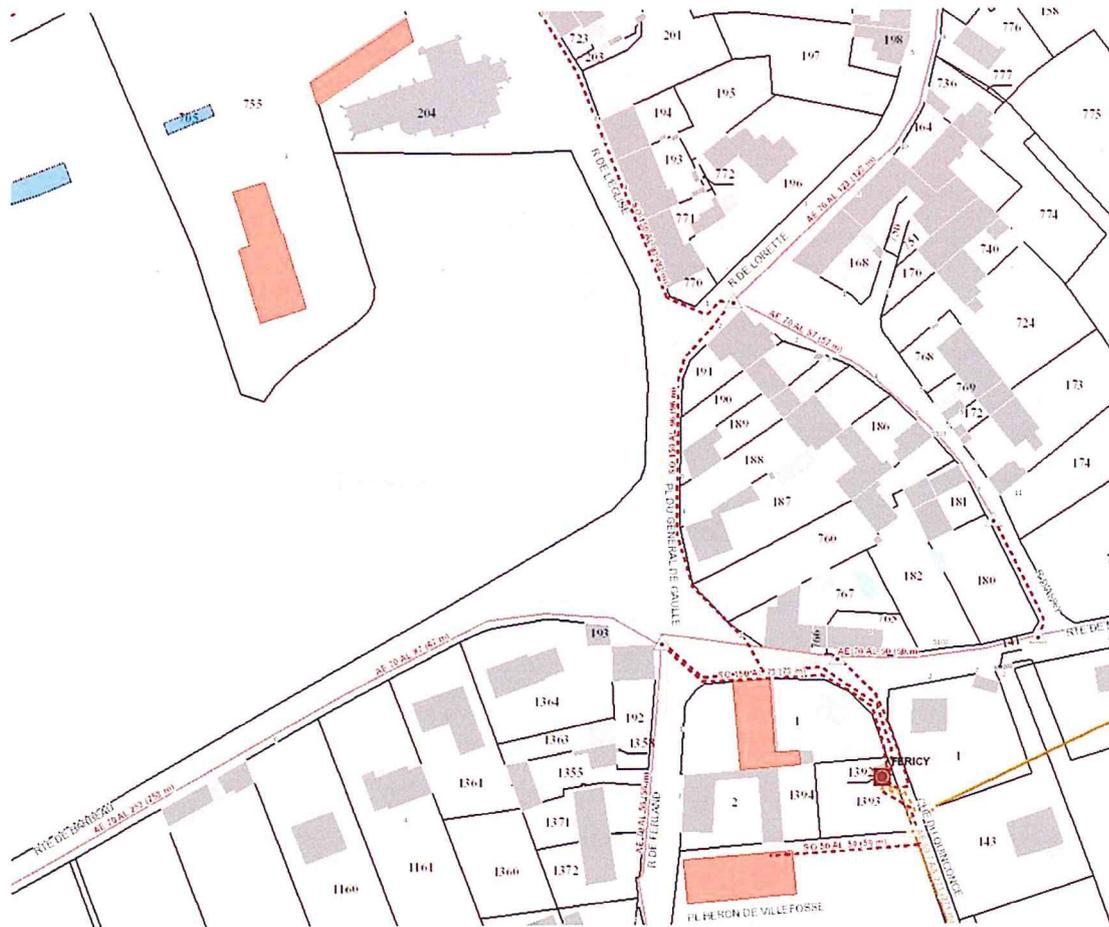
Parcelles A 729 – A 730 : Les marais

Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le 
ID : 077-217701796-20240119-D2024_03-DE



Parcelles communales pour du photovoltaïque sur toiture

Parcelles concernées : F 755 – E 01 – E 05



Ferme de l'Eglise pour photovoltaïque sur toiture

Parcelles concernées : F 749 – F 748

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 077-217701796-20240119-D2024_03-DE



Le secrétaire de séance

Yoann HAMEON

Le Maire

Jean-Luc GERMAIN

